

Marsens, le 28 décembre 2022

Recommandé  
Etat de Fribourg  
Conseil d'Etat incorpore  
Par M. Olivier CURTY, Dépt Finances  
Grand-Rue 27  
1701 Fribourg

Recommandé  
Grand Conseil incorpore  
Par son Président M. Jean-P. DOUTAZ  
Rue de la Poste 1  
1701 Fribourg

## **Facture d'indemnisation – Etat au 31.12.2022**

### **Escroquerie de la Famille CONUS – Responsabilité civile de l'Etat et des Communes et de leurs Membres, ainsi que des Magistrats complices**

Madame, Monsieur

Vous n'avez donné aucune suite à la demande d'indemnisation des Victimes, suite à la facture et aux rappels qui vous ont été adressés dans le cadre de l'Affaire CONUS.

Force est de constater à nouveau que vous n'exercez pas vos obligations professionnelles en fonction de la responsabilité de l'Etat de Fribourg dans cette affaire. Une responsabilité que vous avez personnellement et individuellement engagée et qui vous implique directement, solidairement avec l'Etat.

Vous trouverez ci-dessous la facture d'indemnisation actualisée, que vous voudrez bien régler, nette d'impôt, avant le 31 décembre 2022 sur le compte UBS Bulle IBAN CH71 0026 6266 3906 6940 C

<b>Date de valeur :</b>		<b>31.03.2022</b>	<b>31.12.2022</b>
1. Indemnisation selon facture du 3 janvier 2019	CHF	35'000'000.00	35'000'000.00
2. Intérêts composés de retard à 5 % du 01.02.2019 au 31.12.2022	CHF	5'860'545.00	7'542'719.00
3. Dépens dans le cadre de mon changement de domicile depuis Le Valais sur Fribourg, pour raisons politiques	CHF	120'000.00	120'000.00
4. Séquestration de ma voiture et de la remorque par la Direction Franc-Maçonne de la Gendarmerie de Morges pour des Raisons politiques	CHF	15'000.00	15'000.00
5. Frais financiers et tort moral suite à la tentative d'assassinat 20 décembre 2017 à Granges-Veveyse	CHF	20'000.00	20'000.00
6. Autres frais depuis le 03.01.2019 (imprimés, voiture, ports, etc.) y compris jours-amende	CHF	6'500.00	14'500.00
7. Séquestration EPO du 1.10.2019 au 30.11.2019 (60 jours à 2'000.-)	CHF	120'000.00	120'000.00
8. Frais de procédure depuis le 3 janvier 2019	CHF	95'000.00	110'000.00
9. Amendes du 11 mars 2022 (4'150.- au centuple) + 250	CHF	415'000.00	440'000.00
10. Intérêts de retard 5 % sur point 3 à 9 dès le 01.01.2022 (839'500.-)	CHF	4706.00	41'975.00
<b>Total payable au 31 mars 2022</b>	<b>CHF</b>	<b>41'656'751.00</b>	<b>43'424'194.00</b>

En vous encourageant vivement à prendre en considération ce qui précède et dans l'attente de votre prochain virement, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

*Daniel Conus*

P.S. : Pour tout retard dans le versement, un intérêt au taux de 5 % l'an sera aussi perçu